



Rapporteur : Mme LARUE

21 - Enseignement 2nd degré

## Avenant à la convention d'objectifs partagés entre le Département et l'association les Petits débrouillards du grand Ouest

Le lundi 29 août 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs:** M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DELAUNAY (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 3 février 2022 relative à l'adoption du budget primitif ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 6 décembre 2021 ;

## Expose :

Le Plan numérique éducatif départemental (PNED) voté en septembre 2016 comprend un axe visant à développer la culture numérique des collégien.nes.

Le numérique étant omniprésent dans notre vie, il est essentiel de permettre aux jeunes breillien.nes de devenir des citoyen.nes éclairé.es.

Dans le cadre de sa politique éducative, le Département a publié en janvier 2020 un appel à projets visant à recueillir les propositions de diverses ressources locales et à renouveler cette offre éducative pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022. L'appel à projets vise un large panel de thématiques telles que la fabrication numérique (modélisation et impression 3D...), la robotique et la programmation, les usages numériques et leur prévention (réseaux sociaux, décryptage de l'info, éducation à l'esprit critique...), la découverte et la mixité des métiers.

Par convention du 10 décembre 2021, l'Association des Petits débrouillard du grand Ouest (APDGO) avait pour ambition de proposer aux collèges un parcours pédagogique « sobriété numérique » pour l'année scolaire 2021-2022.

Le contexte sanitaire, doublé au fait que les établissements breilliens ont privilégié d'autres actions éducatives, n'ont pas permis à l'association de mettre en place ses actions.

Dans un souci de soutien au tissu associatif local et de mise en œuvre d'une action éducative et citoyenne, un report total des 8 journées d'intervention est proposé au lieu des 2 journées prévues à l'article 3 de la convention initiale.

Le versement du solde de 40 % de la subvention initiale de 10 225€, soit 4090 €, prévu à l'article 5 de la convention, serait reporté au 31 mars 2023.

## Décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention du 10 décembre 2021 conclue entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'Association les Petits débrouillards du grand Ouest, relative à la mise en place d'ateliers numériques dans les collèges, joint en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 30 août 2022

ID : CP20220585